Enquête nationale sur la mortalité hivernale des colonies d'abeilles 2017-2018

Protocole

* **Objectif**

Décrire et quantifier le phénomène de mortalité des abeilles pendant la saison hivernale 2017-2018, en fonction de la région et de la typologie des apiculteurs (approchée par le nombre de ruches), et recueillir l'avis des apiculteurs concernant son évolution par rapport à l'hiver précédent.

* **Enquête descriptive**

L’élucidation des facteurs de risque d’une mortalité hivernale élevée (et des facteurs protecteurs pour une mortalité faible) nécessiterait la mise en œuvre d’un protocole détaillé, incluant des observations, des analyses biologiques, etc. ; par ailleurs, menée de manière rétrospective, une telle enquête expose à des biais d’information et de mémoire. Pour ces raisons, l’enquête sera uniquement descriptive.

* **Modalités de l’enquête**
  + Enquête auprès de l’ensemble des apiculteurs de France, incluant les Drom-COMrom, ayant déclaré leurs ruches en ligne (mesdemarches.agriculture.gouv.fr) entre le 1er septembre et le 31 décembre 2017 sur le site du ministère de l’Agriculture[[1]](#footnote-1) (Déclaration de détention et d’emplacement de ruches 2017 « DDER17 »)
  + Pour les apiculteurs ayant accepté d’être contacté par mail dans DDER17 (environ 46 000 des apiculteurs ayant déclaré au moins une ruche en 2017)
    - Enquête en ligne
    - Relance par mail des non-répondants au bout de quinze jours
  + Pour le reste des apiculteurs ayant déclaré au moins une ruche dans DDER17 (environ 8 000 apiculteurs qui ont fait leur déclaration sur papier (formulaire Cerfa 13995\*04) sans indiquer de mél, ou ayant refusé d'être contactés par mél) :
    - Publipostage avec échantillonnage aléatoire de 3 000 de ces apiculteurs pour des raisons de faisabilité ; ces apiculteurs seront incités à répondre à l’enquête en ligne mais auront également la possibilité de répondre par courrier
  + Au vu du taux de réponse, mise en place éventuellement d’une enquête téléphonique complémentaire auprès des apiculteurs non-répondants ayant plus de 50 ruches, dans les régions où le taux de réponse aura été le plus faible : tirage au sort au sein de la population des apiculteurs (répondants et non-répondants) afin de limiter les biais et relance des non-répondants
  + Consultation Cnil pour les différentes modalités retenues
  + Mise en œuvre pratique : enquête sous Sphinx hébergée par l’Anses, blocage de la saisie une fois l’enregistrement validé par l’apiculteur, saisie des questionnaires retournés par courrier par la DGAl à compter de septembre
  + Par apiculteur, indication sur le mailing et le courrier du numéro de référence (numéro unique dans DDER17) le plus récent, avec numéro NAPI correspondant ; invite à saisir ces deux numéros dans la réponse afin de s'assurer de l'absence de doublon dans les déclarations de mortalité.
* **Contenu (voir le questionnaire)**
  + Recueil des mois d’entrée et de sortie en hivernage
  + Nombre de colonies à l’entrée en hivernage (ruches, ruchettes, nuclei)
  + Nombre de colonies mortes à la sortie d’hivernage (ruches, ruchettes, nuclei)
  + Département(s) d’hivernage 2017-2018
  + Appréciation par l’apiculteur des pertes hivernales 2017-2018 par rapport à l’hiver 2016-2017 (plus faibles, identiques, plus élevées, exceptionnellement plus élevées, ne sait pas)
  + Question ouverte : causes de mortalité hivernale 2017-2018 des ruches selon l’apiculteur, commentaires éventuels
* **Groupe projet**
  + Portage scientifique Anses dans le cadre d’un projet Plateforme ESA
  + Groupe projet : Anses (D Calavas, MP Chauzat, P Hendrikx, M Laurent, A Moukouboulou, MP Rivière, M Saussac) DGAl (S Benkirane, A Bronner, S Wendling), Sral Bretagne (A Gamon), Sral Pays de la Loire (C Sourdeau), Itsap (A Decourtye, V Urrutia)
* **Calendrier prévisionnel**
  + Semaine du 18 juin : validation du protocole et du questionnaire
  + Semaine du 25 juin : consultation du comité d’experts apicole
  + Semaine du 2 juillet : lancement du questionnaire par mail et publipostage
  + Semaine du 16 juillet : relance des non-répondants par mail
  + Fin juillet : première synthèse
  + Septembre : consolidation avec les retours des répondants par courrier
  + Octobre : publication des résultats définitifs
* **Distribution des tâches**
  + Groupe projet : conception du protocole et du questionnaire, plan d’analyse des données, interprétation et discussion des résultats
  + DGAl : mailing aux apiculteurs, relance par mail, tirage au sort de 3 000 apiculteurs à contacter par courrier, publipostage, enquête téléphonique complémentaire éventuelle, saisie des réponses reçues par courrier, croisement des données d’enquête avec DDER17, description de DDER17 incluant la comparaison entre les apiculteurs ayant déclaré par courrier et ceux ayant déclaré par mail
  + Anses Lyon, unité EAS, Anses Sophia unité UPA : consultation Cnil, développement et hébergement du questionnaire sous Sphinx, développement d’une interface de consultation (accessible DGAl , Sral, groupe projet) sous R-shiny permettant un suivi en temps réel de l’avancement de l’enquête (à préciser : nb de réponses avec date et département, et taux de réponse –nb réponses/nb apiculteurs dans DDER17), nettoyage, croisement des données d’enquête avec DDER17, tri-à-plat, mise en forme des résultats
  + Plateforme ESA (équipe de coordination Anses / DGAl) : interface avec le comité d’experts apicole du Cnopsav, supports de communication, plan de communication, validation des résultats
* **Analyses à réaliser à partir des résultats de déclaration (à compléter)**
  + Nettoyage des données, mise en correspondance des résultats de l’enquête avec les données de DDER17 (règles de concordance)
  + Description des apiculteurs répondants : nombre, localisation, nombre de ruches, cartographie plus ou moins fine selon les catégories (fonction du nombre de réponses)
  + Calcul des taux de mortalité hivernale, représentation en fonction de la localisation des apiculteurs, de la taille des ruchers
  + Croisement des variables descriptives avec les variables recueillant l’avis des apiculteurs
  + …

1. Variables disponibles : numéro (unique) NAPI, identification de l’apiculteur, N° Siret, code postal et commune du déclarant, nb de colonies le jour de la déclaration, commune de localisation actuelle et dans l’année à venir des colonies, date de déclaration [↑](#footnote-ref-1)